



Régime "Invité" Tir d'initiation / découverte / Chasseur

DEMANDE DE BADGE

A envoyer à: robert.tisserand@orange.fr ou ctv33@free.fr

Licencié invitant (si tir invité)

NOM Prénom:

Adresse mail

Invité ou initiation/découverte/chasseur

NOM Prénom:

Date de naissance:

Adresse:

Adresse mail: Téléphone:

Motif de la visite: Invité - Initiation découverte – chasseur réglage carabine (Barrer la mention inutile)

Date de la séance: (Matin ou Après-midi)

Attention: les tirs découvertes /initiations (non parrainés) ne se font que le jeudi après-midi.

Les tirs se feront avec les armes mises à disposition par le club.

(Carabine air comprimé à 10m, Carabine 22Lr à lunette, (50-100 M) Pistolet 22 Lr (25M)

Le munitions seront fournies par le club.

Fiche à renvoyer à l'une des adresse mails ci-dessus.

Le badge sera retourné à l'invitant et/ou à l'invité (ou chasseur, ou initiation/découverte)

Il devra obligatoirement être présenté au permanent de service accompagné du règlement en vigueur, et d'une pièce d'identité.

Le tireur devra s'inscrire sur le cahier de présence avec son N° de badge (et son N° de permis de chasse si chasseur)

Régime "Invité" Tir d'initiation / découverte/ Chasseurs

Les licenciés ont la possibilité d'inviter des tiers non licenciés aux conditions suivantes :
L'invitant doit être au moins inscrit depuis un an avec son assiduité à jour.

Les tirs ne doit se faire que sous le contrôle de personnes qualifiées mandatés à cet effet par le Président : en clair le tampon S sur le Carnet d'assiduité et compétence et assiduité correcte.

Avec le badge, l'invité devra présenter un document confirmant son identité.

L'invité n'a droit qu'à **deux séances par saison.**

Une participation **au tarif en vigueur** sera demandée réglée au club le jour de la séance.

Les munitions sont à la charge de l'invité.

La demande sera faite au moins une semaine à l'avance:

Soit sur la hot line du club, (07 49 12 98 26)

Soit en complétant le formulaire ci-dessous et l'envoyer par mail aux adresses indiquées sur le formulaire.

Après contrôle sur ITAC un badge sera fourni à l'invité, celui-ci n'est valable qu'une fois et que le jour mentionné sur le badge.

Il présente son badge au permanent, règle le montant en vigueur et éventuellement les munitions, s'inscrit sur le cahier de présence avec le N° du badge, le place sur le tableau au poste souhaité.

Si l'invité ne se présente pas, la séance est annulée et l'invité perdra une séance dans son capital de deux.

Le Président Robert Tisserand gère les sessions invité.

Séances de tir d'initiation/découverte pour les groupes.

(maxim 10 participants, mêmes conditions que pour les séances individuelles)

Contact: Robert TISSERAND: robert.tisserand@orange.fr ou ctv33@free.fr